

**Commune de NÉGREVILLE**  
**Délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2024**

Le 26 mars 2024, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy LESÉNÉCHAL, Maire.

Étaient Présents : MM. Guy LESÉNÉCHAL, Anne MADELEINE, Pierre RIMBEAU, Sophie LEGRAND, Delphine ROBIN, Agnès DUMONT, Louis LAMARRE, Christelle HYVER, Denis FLORIAN, Claude JOYEUX, Fanny BESSIN.

Secrétaire de séance : Delphine ROBIN

Absents : Brigitte CHAULIEU, Francis MARTIN

Monsieur le Maire demande la validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2024. Sans observation des membres du conseil, celui-ci est validé.

**N°2024.09 DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE « ENTRE DOUVE ET GLOIRE »**

M. le Maire fait part au conseil de l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 autorisant la création du Syndicat scolaire « Entre Douve et Gloire » au 1<sup>er</sup> avril 2024. Il aura son siège à la mairie de Négreville. Les compétences obligatoires seront mises en œuvre dès la création du Syndicat. Il s'agit du scolaire, du périscolaire et du personnel œuvrant sur ces domaines.

Il convient donc de constituer le comité syndical qui sera ainsi composé :

- Commune de NEGREVILLE : 4 délégués titulaires 2 délégués suppléants
- Communes de L'Etang-Bertrand, Magneville, Morville : 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour chaque commune.

Le Conseil Municipal procède donc à la désignation des délégués pour la commune de Négreville.

- Délégués titulaires :  
Sont candidats : MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Fanny BESSIN, Christelle HYVER.  
MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Fanny BESSIN, Christelle HYVER sont élus à l'unanimité.
- Délégués suppléants :  
Sont candidats : MM. Agnès DUMONT, Pierre RIMBAUD  
MM. Agnès DUMONT, Pierre RIMBAUD sont élus à l'unanimité.

Pour information :

- Les 2 classes de Magneville et Morville sont transférées à Négreville pour la rentrée 2024, l'une dans la salle de classe inoccupée, la seconde dans la salle de motricité. Des aménagements phoniques et thermiques devront être faits à la charge de la commune qui conserve la compétence bâtiments. Cette configuration devra être revue à la rentrée 2025 pour récupérer un espace salle de motricité.
- Le personnel communal attaché au scolaire et périscolaire sera transféré au syndicat.
- Le bureau du syndicat scolaire sera élu le 2 avril 2024.

**N°2024.10 SYNDICAT SCOLAIRE ENTRE DOUVE ET GLOIRE DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à payer les charges de personnel et les charges de fonctionnement transférées au syndicat scolaire « Entre Douve et Gloire » entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2024 afin de permettre la finalisation des dossiers administratifs de constitution du syndicat lui permettant de procéder au paiement de ces charges.

Le Syndicat scolaire « Entre Douve et Gloire » régularisera auprès des communes concernées.

**Commune de NÉGREVILLE**  
**Délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2024**

**N°2014.11 REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE MAITRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne cantine et logement, une consultation de 5 architectes a été lancée. 3 cabinets d'architecte ont transmis une offre.

La commission d'appel d'offres réunie le 13 février 2024 propose le classement suivant :

<b>Critères de sélection des candidatures</b>	<b>LPA Coutances</b>	<b>ROYER architectes Valognes</b>	<b>WATRIN Stéphane Catteville</b>
Qualité des références fournies	5/5	5/5	5/5
Qualité de l'engagement pour le projet (motivation et qualité de la candidature)	5/5	5/5	5/5
Proposition d'honoraires	4/5 45 750 HT 54 900 TTC	3/5 52 100 HT 62 520 TTC	5/5 26 290 HT 31 548 TTC
classement	2	3	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour le lancement du projet
- choisit à l'unanimité Stéphane WATRIN pour un montant estimé à 26 290 € HT. et donne pouvoir au Maire pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre.
- charge le Maire d'effectuer les demandes de subventions au titre de la DETR, FIR, et fonds de concours.

**N°2024.12 PROJET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS**

M. le Maire présente un avant-projet de travaux d'aménagement d'une aire de loisirs composée d'une aire de jeux et d'un city stade derrière la mairie estimé à 200 000 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le lancement du projet et charge le Maire d'effectuer les demandes de subvention.

**N°2024.13 CEREMONIES DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT**

La cérémonie aura lieu le 7 juin 2024. Un vétéran interviendra le matin dans l'école.

Il est proposé de faire intervenir le groupe Les Marins du Cotentin durant le vin d'honneur pour un coût de 800 €. Des panneaux seront confectionnés par les élèves de CM2 pour un montant estimé à 535 €.

Un financement pourra être obtenu par le Conseil Départemental dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération.

Le budget est estimé à environ 2500 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense ainsi que pour demander une subvention au conseil départemental

**Commune de NÉGREVILLE**  
**Délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2024**

**N°2024.14 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FDGDON POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

M. le Maire présente le bilan de la lutte collective contre les frelons asiatiques pour l'année 2023 ainsi que la proposition de renouvellement de la convention triennale 2024-2026 transmise par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) chargée de l'animation. Cette convention définit les modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche. La convention prévoit une participation financière de 62 € annuels pour le volet animation, coordination, suivi ainsi qu'une contribution en fonction du nombre de destructions de nids réalisés sur la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention et le choix des entreprises intervenantes.

**N°2024.15 TRAVAUX VOIRIE 2024**

M. le Maire présente

- un devis de l'entreprise 2L PAYSAGES pour le fauchage annuel des bernes et des talus des chemins communaux pour un montant total de 8116,20 TTC.

- un devis de l'entreprise Hamel pour la pose de buses et regard sur le chemin du Moulin pour un montant de 2 190 HT. soit 2628 TTC.

Le conseil donne son accord sur ces 2 devis

**N°2024.16 DEVIS STORES RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE**

Anne MADELEINE présente des devis pour les fenêtres de la garderie périscolaire.

- LORENOVE : 1785,68 HT
- STORES DE France : 1984,42 HT
- NORMANDIE STORES HABITAT : 1 432,00 HT

Le conseil municipal donne son accord et choisit NORMANDIE STORES HABITAT.

M. le Maire remercie Delphine Robin et Véronique FLORIAN pour la gestion des boites à lire.

Séance contenant HUIT délibérations, levée le 26 mars 2024 à 22h30

Liste récapitulative des délibérations :

**N°2024.09 DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE « ENTRE DOUVE ET GLOIRE »**

**N°2024.10 SYNDICAT SCOLAIRE ENTRE DOUVE ET GLOIRE DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT**

**N°2014.11 REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE MAITRISE D'ŒUVRE**

**N°2024.12 PROJET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS**

**N°2024.13 CEREMONIES DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT**

**N°2024.14 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FDGDON POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

**N°2024.15 TRAVAUX VOIRIE 2024**

**N°2024.16 DEVIS STORES RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE**

La secrétaire de séance,

Delphine ROBIN

Le Maire,

Guy LESÉNÉCHAL